



202605-08

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260511-20260508-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 11 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, 11 Mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 17 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1^{er} Adjoint, Magali BODEREAU, 2^{ème} adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3^{ème} adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4^{ème} adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5^{ème} adjoint, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adélaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Daïven PIOGER, Didier NEVEUX, Adeline POINTIER, Lucie ARZUL

Absent avec procuration : 2 : Sylvie LE CARVENNEC à Maurice OFFRET, Ronan GEFFROY à Didier NEVEUX

Absent sans procuration :

Date de convocation : 30 Avril 2026

Secrétaire de séance : Jean-Paul LE CANN

Objet : Encaissement de la bourse du crédit agricole pour le CMJ, lauréat du concours « Trophées de la vie locale »

Monsieur le Maire informe que les membres du CMJ accompagnés de Magali BODEREAU, adjointe au Maire ont participé le 14 Mars à une présentation de leur projet « Cabane à Livres » dans le cadre du concours « Trophées de la vie locale » organisé par le Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Il y a quelques semaines, le Crédit Agricole a rendu son verdict et a annoncé que le CMJ de CAVAN pour leur projet avait remporté une bourse de 300€ sous forme d'un chèque géant.

La bourse sera virée sur le compte de la commune. Cet argent servira au CMJ pour d'autres projets.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'autoriser** l'encaissement des 300 € sur le budget de la commune en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'encaissement des 300 € sur le budget de la commune en recettes.

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé



202605-08

mairie
ti ker

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul LE CANN



Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260511-20260508-DE

Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État